

REUNION DU 6 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27 janvier 2015

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, M. FREULON, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Absents excusés : M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAULT, M. BEDOUT, Mme BRUNET

Secrétaire de séance : M. LETHIELLEUX Clément

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Avenant n° 1 Marché maîtrise d'œuvre travaux assainissement EU carrefour cimetière rue du Puits Guillet

Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur le sujet

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 22 janvier

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges

Réformes territoriales et mutualisation

Monsieur le Maire informe le Conseil que 70% des communes de la Communauté de Communes du Haut-Anjou se dirigeront vers le Segréen, alors que Juvardeil se positionne pour une fusion avec les communautés de communes de l'Est du Département.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint propose au Conseil de réfléchir à une alternative : retrait de la Communauté de Communes du Haut-Anjou pour intégrer la Communauté de Communes Loir et Sarthe, puis le pôle métropolitain Le Conseil décide à l'unanimité d'approfondir cette hypothèse.

COMMUNE

DOSSIERS :

1. L'ECOLE et le Réseau d'Education Prioritaire

Une délégation composée de la Directrice de l'école, des représentants des parents d'élèves et des élus a rencontré mardi 20 janvier, M. Joël FABIUS Inspecteur de l'Education Nationale afin de l'interroger sur le devenir de l'école.

Madame ALLARD Conseillère Municipale donne un compte rendu de la rencontre.

Les enfants de 2 à 3 ans seront comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de classe. Pour les effectifs par classe, Juvardeil se verra appliquer la référence des communes de moins de 2000 habitants, à savoir 24 élèves par classe. L'effectif prévisionnel pour la rentrée prochaine est de 79 élèves, il y aurait 26 à 27 élèves en moyenne pour les 3 classes restantes, donc au-dessus du seuil de 24 élèves. La fermeture ne devrait donc pas avoir lieu.

Elle précise que les engagements du Recteur, M. MAROIS William seront repris dans une convention académique de priorité éducative qui validera aussi la dimension pédagogique du projet de l'Ecole. Le Conseil d'Ecole a demandé à être associé à l'élaboration de la convention.

DÉLIBÉRATIONS :

2. LES ASSOCIATIONS : Demande de subvention 2015

<i>Festilivres (dont 500 en réserve)</i>	1 000 €
<i>ACAL (dont 500 en réserve)</i>	2 000 €
<i>Bibliothèque Club du livre</i>	950 €
<i>Club du Temps Libre</i>	160 €
<i>UNC Anciens Combattants</i>	100 €
<i>La Renaissance</i>	150 €
<i>Les Randonneurs des 3 Rivières</i>	160 €
<i>Union Sportive Hand</i>	Achat de buts
<i>Animajuv (dont 500 en réserve)</i>	2 500 €
<i>Association Parents d'Elèves Classe de Neige</i>	1 330 €
<i>FOL UDAF Lire et faire lire</i>	120 €
<i>ADMR Pays de Chateauneuf</i>	300 €
<i>Anjou Sport Nature</i>	5 100 €
<i>Association « En vol »</i>	100 €
<i>Association du Joncheray</i>	150 €
<i>Groupement des Donneurs de Sang</i>	50 €
<i>Groupement Déf. Contre Ennemis Cultures</i>	180 €
<i>Grande Cause Nationale</i>	200 €
<i>Les Restaurants du Cœur</i>	300 €
<i>Association Prévention Routière</i>	100 €
<i>SPA</i>	250 €
TOTAL SUBVENTIONS 2015	15 200 €

Le Conseil vote les subventions ci-dessus.

3. ECOLES NUMERIQUES :

La réserve parlementaire 2015 du Député M. BELOT sera principalement utilisée pour financer l'achat d'outils numériques à hauteur de 50 % du montant H.T..

Le sujet est reporté

4. COMMISSION PATRIMOINE BATI ET URBANISME

- Logement sis 10 Sentier de la Poitevinière

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint rappelle au Conseil que la remise des clefs du logement neuf est prévue le 15 avril prochain. Il propose donc de fixer le futur loyer.

Le Conseil décide de fixer le loyer mensuel à 450 € sans chauffage.

- Le loyer du logement sis 9 Place de la Mairie

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint informe le Conseil que le bail précaire signé avec les locataires actuels sera prochainement résilié. Il propose donc de fixer un nouveau loyer.

Le Conseil décide de fixer le loyer mensuel à 460 € avec chauffage.

- Le projet de règlement du columbarium est à revoir.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint donne lecture au Conseil du projet de règlement.

Le Conseil demande que l'article 6 « Inscription » soit complété.

5. AMENAGEMENT CARREFOUR DU CIMETIERE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint dépose sur le bureau la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière, relative à l'aménagement de la traverse d'agglomération (séquences 4,5 et 6) sur la RD 108. Le dossier accompagné des plans doit être soumis au Conseil Municipal.

Il précise que la convention a pour objet :

- d'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental RD 108 l'aménagement de la traverse d'agglomération comprenant une chicane, un passage piéton surélevé et un mini-giratoire,

- de déterminer la participation du département au titre de l'entretien de la chaussée départementale,

- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer la convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière

INFORMATIONS - DELEGATIONS :

6. ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 LES 22 et 29 MARS
Bureau de vote

QUESTIONS DIVERSES :

7. MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil que la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement EU séquence 4 Carrefour du cimetière et séquence 5 rue du Puits Guillet, a été confiée à la Sarl Anjou Maine Coordination 152 avenue Patton à ANGERS. Par délibération en date du 21 février 2014, la mission a été acceptée à hauteur de 100% pour la tranche ferme et à hauteur de 45 % pour la tranche conditionnelle.

Il dépose sur le bureau l'avenant n° 1 de la Sarl Anjou Maine Coordination, correspondant au 55 % restant de la mission pour la tranche conditionnelle (visas, DET et AOR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1er :

ACCEPTÉ pour les travaux d'assainissement EU séquence 4 Carrefour du cimetière et séquence 5 rue du Puits Guillet, l'avenant N° 1 de la Sarl Anjou Maine Coordination 152 avenue Patton à ANGERS qui s'élève à : *Rue du Puits Guillet*

Visas : 164,00 € HT

DET : 937,12 € HT

et ACT : 187,42 € HT soit 1 546,25 € TTC tranche conditionnelle.

Article 2 :

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.